



Montreuil, le 2 août 2018

Monsieur le Ministre,

Le onze juillet dernier, vous annonciez devant l'ensemble des cadres de Bercy votre volonté d'entreprendre « un mouvement de déconcentration des services de l'administration actuellement dans les métropoles afin de les réimplanter dans les territoires ruraux ou péri-urbains ».

Vous avez confirmé vos propos dans votre lettre adressée aux agents le 25 juillet dernier.

C'est dans ce contexte de « déconcentration de proximité » que le tribunal administratif de Bordeaux vient de rendre un jugement (n°1601196) annulant, suite au recours de notre syndicat, la décision de fermeture, par le directeur interrégional des Douanes de Bordeaux, des divisions d'Auch et Albi en juillet 2016.

Au motif d'une recherche soutenue de gains de productivité, La DGDDI procède depuis des années, au travers de réformes successives et de réorganisations incessantes, à un véritable démantèlement du tissu douanier de proximité privant désormais de nombreuses zones du territoire national d'interlocuteur douanier.

Pourtant, c'est ce tissu qui garantit l'information des usagers, la collecte du renseignement, l'égalité devant l'impôt et, son corollaire, le consentement des citoyens à l'impôt. Les accrocs, de plus en plus nombreux, dans ce tissu génèrent concurrence déloyale entre les entreprises qui respectent les règles et les autres. De ce sentiment d'abandon émerge un vote contestataire que vous avez parfaitement souligné et qui nous préoccupe autant que vous.

Ce sont aussi de plus grandes difficultés pour les agents pour accomplir les missions : temps de trajet allongé, fatigue accrue, moindre efficacité...

.../...

.../...

C'est la raison pour laquelle le CHSCT de la Haute-Garonne avait demandé en son temps une expertise externe agréée afin d'évaluer l'impact de la fermeture des divisions d'Albi et Auch sur les conditions de travail de tous les agents concernés et, partant, sur la qualité du service rendu par notre administration au niveau local. En effet, les divisions des douanes jouent un rôle essentiel de conseil, d'animation, de contrôle et de régulation auprès des services des deux branches (surveillance et opérations commerciales / Contributions indirectes) placés sous leur autorité.

Les éloigner des services, c'est consentir à ce que les chefs divisionnaires et leurs adjoints soient moins souvent sur le terrain. Les installer au cœur de l'agglomération toulousaine alors que la division est souvent l'instance de premier recours (cf. problématiques passées des vignes illicites, de la grève du floc, du réseau des buralistes, etc.), c'est faire un contresens sur ce qu'elles sont. Faire peser, à titre d'exemple, sur le divisionnaire – naguère à Albi et désormais à Toulouse – une heure supplémentaire pour aller (et une de plus pour en revenir) lorsqu'il se rend à Cahors, Albi, Rodez ou Millau, c'est une utilisation pour le moins curieuse du temps de travail d'un cadre supérieur. A raison de deux passages par mois dans ces départements (services mais aussi préfecture), ce sont plus de 20 heures supplémentaire mensuelles que des cadres supérieurs doivent passer sur la route, non comprises les difficultés de circulation inhérentes à la métropole toulousaine.

Si on y ajoute le coût (carburant, péages), la fatigue, la pollution, les risques routiers accrus... et le sentiment d'abandon des agents comme des usagers, il y a réellement matière à s'interroger sur la pertinence de cette décision de concentration dans la métropole toulousaine.

Car si « *une métropole est une grande ville qui concentre des fonctions de commandement dans les domaines politique, économique, universitaire et scientifique* », les divisions ne relèvent manifestement pas de ce niveau mais s'inscriraient plutôt dans le schéma de coopération interdépartementale évoqué par le Premier ministre dans sa circulaire du 24 juillet.

Cela n'est pas neuf, le directeur régional à Toulouse lors de la consultation avait ainsi énoncé :

« Dans la nouvelle organisation, les déplacements de représentation des chefs divisionnaires en Haute Garonne devraient être très limités, ceux-ci étant de la compétence du directeur régional. »

Dès lors, pourquoi ce choix et pourquoi n'avoir pas voulu en évaluer les bénéfices escomptés et les inconvénients potentiels au travers d'une analyse experte ?

Par un heureux hasard donc, la décision du tribunal administratif de Bordeaux coïncide avec vos déclarations et orientations récentes et fournit une occasion à l'administration de se mettre en cohérence et en résonance avec celles-ci.

.../...

.../...

Car si, ainsi que le regrettait le Premier ministre le 10 juillet dernier, « cela fait des années qu'on regroupe les fonctionnaires au niveau régional. Notre objectif : faire en sorte que les agents publics restent au niveau le plus proche possible des citoyens », qu'a donc fait d'autre l'**administration des douanes en déménageant les divisions d'Auch et d'Albi à Toulouse sinon éloigner des fonctionnaires proches du terrain en les regroupant au niveau régional ?**

Et rétablir désormais ces structures administratives à Albi et à Auch, c'est s'inscrire dans le mouvement prôné de déconcentration de proximité sachant que cela ne présente aucune difficulté matérielle : l'administration des douanes dispose toujours de locaux domaniaux à Albi et Auch (locaux actuellement occupés par un bureau de douane seul, précédemment à la fermeture par les deux services, division et bureau de douane) alors qu'à Toulouse il existe d'autres services douaniers qui ont besoin d'être relogés (SNDJ par exemple).

En l'absence d'obstacle matériel au rétablissement effectif et dans la durée des deux divisions fermées, nous vous demandons d'intervenir pour que l'administration des douanes exécute dès à présent la décision de justice, réintègre sans tarder à Auch et Albi les agents qui le souhaitent et réinstalle rapidement ces services fermés de manière illégale.

C'est en effet une occasion rare d'acter dans les faits les intentions que vous avez manifestées avec conviction.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

Pour la Fédération des Finances,

Alexandre DERIGNY

Pour le SNAD CGT,

Manuela DONÀ